

2020

RAPPORT MORAL

ENSEMBLE CONTRE
LA CORRUPTION

SOMMAIRE

EDITO.....	P.4
01. DANS UN CONTEXTE INÉDIT PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS !.....	P.8
NOTRE FONCTIONNEMENT	P.8
NOTRE RELATION AVEC LE MOUVEMENT TRANSPARENCY INTERNATIONAL	P.8
02. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE MONDE	P.10
EN FRANCE : IL Y A URGENCE À RELANCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	P.10
A L'INTERNATIONAL : UN ENGAGEMENT INSUFFISANT ET EN RECU.....	P.11
03. EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE:	
L'ÉTHIQUE ET LA TRANSPARENCE	P.12
UN SURSAUT NÉCESSAIRE : TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE	P.12
UN LOBBYING RESPONSABLE	P.12
UNE PRIORITÉ : TRANSPARENCE ET SANTÉ	P.13
LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE.....	P.13
LIMITATION DE L'ENCADREMENT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LA LOI	P.13
04. «BIENS MAL ACQUIS»:	
UNE LOI NÉCESSAIRE POUR RESTITUER LES AVOIRS AUX POPULATIONS SPOLIÉES	P.14
.....	P.14
«BIENS MAL ACQUIS» : DES CONDAMNATIONS, DES AVANCÉES VERS LA CONFISCATION DÉFINITIVE PUIS LA RESTITUTION DE CES AVOIRSP.14	
CONTENTIEUX : UNE ANNÉE 2020 MARQUEE PAR LES CONDAMNATIONS DANS LES AFFAIRES DE «BIENS MAL ACQUIS»	P.14
PLAIDOYER POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE RESTITUTION DES AVOIRS ISSUS DE LA CONFISCATION DES «BIENS MALS ACQUIS»	P.15
.....	P.15
05. PLAIDOYER VIE PUBLIQUE:	
LA PANDÉMIE NOUS CONTRAINT À REVOIR NOTRE CALENDRIER, PAS NOS OBJECTIFS	P.16
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 : UNE PROGRESSION DE LA CULTURE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INTÉGRITÉ DANS LES TERRITOIRES P.16	
LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE N'AURA PAS LIEU AVANT 2022	P.17
L'EXTENSION DU RÉPERTOIRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊT, AU LOBBYING LOCAL, DIFFÉRÉE	P.17
06. UN MONDE DÉPOURVU DE CORRUPTION,	
L'AFFAIRE DE TOUS.....	P.18
L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES AUPRÈS DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE	P.18
NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES CITOYENS.....	P.19
07. NOS SOUTIENS	P.22



Chers adhérents, Chers amis,

Qu'il me soit permis tout d'abord, au début de cet éditorial qui introduit le rapport annuel de Transparency International France pour 2020, de saluer l'action remarquable de mon prédécesseur, Marc-André Feffer, pendant les trois années très denses au cours desquelles il a exercé la présidence de notre association. Il l'a fait avec une grande intelligence des opportunités à saisir, une exigence constante de délibération collégiale et une rigueur de tous les instants dans la cohérence de nos plaidoyers. Il l'a fait aussi avec le souci vigilant de diversifier nos ressources pour asseoir l'indépendance de l'association. Il a enfin toujours été attentif à éviter toute attitude stigmatisante tant à l'égard des entreprises que des collectivités territoriales, à faire progresser méthodiquement la culture de l'éthique et de l'intégrité et à restaurer la confiance entre les citoyens et les acteurs publics et privés. C'est d'ailleurs par son impulsion que le Forum des collectivités engagées a été créé, fédérant un premier cercle qui depuis ne cesse de s'étoffer. De la même façon, le plaidoyer en faveur de la restitution des avoirs a connu une accélération formidable en 2019 du fait de la proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur qui reprenait rigoureusement le plaidoyer de Transparency. Je n'oublie pas, enfin, sa mobilisation en faveur de l'adoption d'une directive européenne pour la protection des lanceurs d'alerte, qui offre des avancées significatives et qu'il revient aujourd'hui à la France de transposer sans attendre.

Marc-André Feffer a pu conduire son action avec 17 administrateurs, aux parcours professionnels remarquablement complémentaires, toujours disponibles, prenant le temps de faire le tour de chacune des questions à l'ordre du jour et de débattre collégialement. Je veux distinguer tout particulièrement, parce qu'il nous quitte après trois mandats comme l'exigent nos statuts, le travail exceptionnel de notre trésorier, Jacques Fabre, qui a monté des outils de suivi budgétaire et de trésorerie robustes et synthétiques et dont les conseils avisés, en particulier sur les sujets fiscaux et comptables, vont nous manquer.

Transparency International France c'est aussi une équipe permanente à la fois mobilisée, inventive et respectueuse de la ligne arrêtée par les instances délibérantes de l'association. Cette équipe est animée avec efficacité par Nadège Buquet, notre déléguée générale depuis septembre 2019.

Ce que Marc-André a ainsi construit au cours de ses trois années de présidence constitue un capital précieux qu'il est de ma responsabilité de faire fructifier. Ce rapport moral 2020 rend compte pour les trois quarts de l'année, des actions conduites sous sa présidence. Et je suis heureux qu'il ait accepté de demeurer administrateur, ce qui facilite grandement ma tâche, car je sais pouvoir compter sur sa mémoire des dossiers, sa connaissance des interlocuteurs institutionnels, la finesse de

ses analyses et son sens de la synthèse.

Je veux aussi rendre un hommage appuyé à Daniel Lebègue qui, tout au long de ses trois mandats de président, entre 2003 et 2017, a fait de Transparency International France, une des sections les plus actives et les plus diversifiées dans ses engagements au sein du mouvement Transparency International.

En octobre 2008, alors que vient d'éclater la crise financière la plus grave depuis celle de 1929, il fait campagne contre les fonds spéculatifs (« hedge funds ») nichés dans les paradis fiscaux, et en 2011 il sera à la pointe du combat pour imposer dans la campagne présidentielle qui s'engage le thème central du « pacte éthique » sur le modèle du « pacte écologique » de Nicolas Hulot. Ti-France plaide aussi pour le non-cumul des mandats et met en avant l'idée d'un « super-procureur » pour couper les liens entre le garde des Sceaux et les parquets.

Le 2 décembre 2008, TI-F dépose plainte avec constitution de partie civile à l'encontre des présidents en exercice de la République du Gabon, de la République du Congo, et de la République de Guinée-Equatoriale et de leur entourage des chefs de recel, de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, blanchiment, complicité de blanchiment, abus de biens sociaux, complicité d'abus de biens sociaux, abus de confiance. L'ouverture de l'information sur cette plainte est validée par la Cour de cassation, sur pourvoi de TI-France. Par un arrêt du 9 novembre 2010, la chambre criminelle de la Cour de cassation admet, sur le fondement de l'article 2 du Code de procédure pénale, la recevabilité de la constitution de partie civile d'une association lorsque l'infraction dénoncée porte une atteinte directe aux intérêts collectifs que celle-ci a statutairement pour mission de défendre.

Doivent beaucoup à la détermination de Daniel Lebègue et à la mobilisation du conseil d'administration de TI-France, nombre de lois votées et promulguées sous son mandat : les lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique ; la loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016.

Revenons à cette si particulière année 2020. Le confinement strict a eu, bien entendu, un impact fort sur notre association : recours à l'activité partielle, télétravail, impossibilité de poursuivre des activités en « présentiel » comme la formation, les réunions de nos deux forums, les contacts avec les décideurs. Mais l'enchaînement des périodes de déconfinement et de reconfinement, au vu des courbes de contamination et des tensions sur l'appareil de santé, n'a pas fondamentalement, changé nos modes de fonctionnement, au-delà d'une

systématisation du recours aux visioconférence. Nous avons été contraints en revanche de reporter, puis d'annuler notre soirée annuelle de soutien. Nous avons appris à fonctionner avec le virus sans que cela ait un impact négatif sur notre activité. Cela constitue un acquis incontestable..

Tout au long de cette année pleine de rebondissements, rythmée par les prolongations successives de l'état d'urgence, nous sommes restés fortement mobilisés, à juste titre, tant les périodes de crise et d'état d'urgence sont propices, sous couvert de mesures transitoires qui risquent de se pérenniser, à l'affaiblissement des libertés publiques, au recul de la transparence, à la mise en place de procédures publiques opaques, au développement de pratiques de corruption sur fond de conflits d'intérêts. Il convient d'être plus vigilants que jamais, en particulier dans les domaines de la santé et des aides publiques ! C'est d'ailleurs le message central du dernier Indice de perception de la corruption publié par Transparency International en janvier 2021. Non seulement la corruption fragilise la réponse sanitaire mondiale à la pandémie de COVID-19 mais elle contribue aussi à approfondir dans nombre de pays la crise démocratique en cours. Nous avons également contribué au rapport Export corruption de Transparency International publié en décembre 2020 et en avons relayé le contenu auprès des médias, en soulignant notamment que les pays mettant en œuvre de façon active la convention anti-corruption de l'OCDE ne représentaient plus en 2020 que 16,5% des échanges globaux contre 27% en 2018.

Autant d'éléments qui ont justifié une pleine mobilisation de notre équipe pour appeler à un nouveau souffle politique en faveur de la lutte contre la corruption. En effet, alors qu'au cours de toute cette année le débat parlementaire était rendu quasi inexistant, il était essentiel pour Transparency de lancer son «plan de relance contre la corruption».

Ainsi, l'année 2020 a été riche en actions et fructueuse en résultats.

En février 2020, la Cour d'appel de Paris a confirmé la confiscation de l'ensemble des biens de Teodoro Obiang Jr sur le territoire français et la Cour internationale de justice de La Haye, qui avait été saisie, en septembre 2016 par la Guinée équatoriale a dit pour droit, le 11 décembre 2020, que l'immeuble sis au 42 avenue Foch à Paris n'avait jamais acquis le statut de « locaux de la mission » au sens de l'alinéa i) de l'article premier de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et que la France n'avait pas manqué aux obligations lui incombant au titre de ladite convention. La décision de la Cour de cassation est désormais attendue au second semestre 2021.

Parallèlement TI-France a engagé une course contre la montre en vue d'obtenir la création d'un dispositif légal de restitution des avoirs issus de la confiscation des «biens mal acquis». Ses efforts de plaidoyer sont sur le point d'aboutir, avec l'adoption d'un mécanisme qui semble pouvoir offrir les garanties suffisantes aux termes du projet de loi de programmation développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales.

A l'occasion de la campagne des élections municipales, nous avons interpellé les candidats en leur demandant de s'engager sur six propositions. Nous réitérons cette action pour les élections régionales et nous prendrons contact après les élections départementales avec les présidents de conseil départemental pour faire avancer la démarche de transparence. 9 des 10 plus grandes villes de France sont désormais dirigées

par des maires qui ont placé la transparence et l'éthique de la vie publique locale au cœur de leur projet.

Nous avons repris notre travail de prospection en vue d'élargir le Forum des collectivités engagées qui compte désormais 10 collectivités et le Forum des entreprises engagées qui compte 25 entreprises. L'un comme l'autre devrait tout prochainement s'ouvrir encore à de nouveaux membres.

Nous avons poursuivi nos actions de formation dans les établissements d'enseignement supérieur et examiné les suites à donner à chacun des dossiers reçus par le Centre d'accompagnement juridique et d'action citoyenne.

Nous avons fortement contribué à la montée en régime de la Maison des Lanceurs D'Alerte (MLA) dont Nadège Buquet assure actuellement la coprésidence.

Nous avons commencé à développer dans le domaine de la santé des actions qui devraient déboucher en 2021.

Nous avons continué à plaider pour obtenir une révision du décret du 9 mai 2017 pour assurer le succès du registre numérique, améliorer la périodicité des déclarations, abaisser les seuils d'inscription.

Nous avons obtenu par arrêté du 4 septembre 2020 du Garde des Sceaux, ministre de la justice, le renouvellement de notre agrément en vue de l'exercice des droits de la partie civile, ce qui n'interdit pas au cours des procès dans lesquels nous avons exercé de tels droits (procès Guérini en particulier) que la partie adverse conteste notre présence à l'audience.

Parallèlement aux grands dossiers de «biens mal acquis», nous avons réaffirmé notre volonté d'engager au plan national ou territorial des actions judiciaires pour les affaires les plus graves ou les plus symboliques en matière d'atteinte à la probité et pour porter la voix des victimes de la corruption.

Par ailleurs nous avons rouvert le dossier du financement de la vie politique à l'occasion du procès Bygmalion et espérons obtenir une réforme qui permettrait d'instaurer un contrôle continu des comptes de campagne et des comptes des partis politiques.

Si cette année hors du commun nous a tous mis à l'épreuve, je suis heureux que Transparency International France ait su, par la volonté de tous, maintenir sa capacité d'action et sa pertinence.

Aujourd'hui, nous portons notre regard vers deux échéances majeures : la présidence française de l'Union européenne, et les élections présidentielles, toutes deux en 2022. Dès à présent, nous œuvrons pour qu'elles soient l'occasion pour la France de s'illustrer à nouveau dans une lutte active pour la transparence, l'éthique et la lutte contre la corruption.

Merci à toutes et à tous pour votre implication et votre soutien ! C'est grâce à vous tous, salariés, bénévoles, sympathisants, que nous pouvons continuer ce combat avec détermination.

Patrick Lefas

Président de Transparency International France



A L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2020, LE PRÉSIDENT MARC ANDRÉ FEFFER SALUAIT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ÉQUIPE PERMANENTE À L'ISSUE DE 3 ANNÉES DE MANDAT, PASSANT ALORS LE RELAI À PATRICK LEFAS.

« Après les avancées majeures qu'a constitué la mise en place de la Haute Autorité pour la Transparence de la vie Publique, le Parquet national Financier, l'Agence Française Anticorruption, la reconnaissance en France des lanceurs d'alerte, l'enjeu était d'aider tous les acteurs de la vie publique et de l'économie à adopter les meilleurs standards en matière de lutte contre la corruption. C'est dans cette optique que nous avons développé le Forum des Entreprises engagées et créé un Forum des Collectivités engagées. Leurs membres s'engagent contre la corruption et échangent sur les bonnes pratiques. Ces années ont aussi été marquées par une victoire sans précédent dans l'affaire des « biens mal acquis » en France par la condamnation de Teodorin Obiang, Cette nouvelle condamnation constitue un signal fort et encourageant et appelle maintenant la mise

en place d'une législation sur la restitution aux populations victimes des avoirs illicites confisqués. Les efforts de l'association ont également porté sur la nécessité, au-delà des avancées de la loi Sapin2, de mieux encadrer l'activité de lobbying et d'obtenir des élus et dirigeants publics la transparence de leurs rendez-vous avec les lobbies. Pour autant, nous faisons face aujourd'hui à une réelle inquiétude. En effet si nous sommes mieux armés que jamais pour combattre les manquements à la probité, cela ne suffit pas à répondre à la défiance citoyenne. Il est à craindre également que la crise sanitaire et l'urgence ne servent trop souvent de prétexte à des reculs en arrière durables et préoccupants en matière de transparence de l'action publique. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'agir d'une association comme Transparency. »

Marc-André Feffer

Ancien Président de Transparency
International France

C'EST DONC DEPUIS LORS, PATRICK LEFAS, QUI ASSURE LA PRÉSIDENTENCE DE L'ASSOCIATION.

Ce mandat, Patrick Lefas entend l'exercer avec sérieux et exigence, intéressé à poursuivre les efforts en faveur d'une plus grande intégrité de la vie publique, à protéger et soutenir les citoyens contre la corruption, agir en France pour réduire l'impact de la

corruption mondiale et diffuser une culture de l'éthique et de l'intégrité tant auprès des décideurs politiques et des managers des administrations publiques et des entreprises, que du grand public.

« La transparence de la vie publique comme moyen d'éradiquer la corruption s'est progressivement imposée dans le quotidien de nos dirigeants. Les autorités de contrôle et de sanction existent, mais sont perfectibles. Leurs missions doivent être mieux définies et leurs moyens renforcés. Lanceurs d'alerte, journalistes, ONG et citoyens sont également prêts à jouer leur rôle pour veiller à la probité des décideurs publics. L'objectif est dorénavant de convaincre ces derniers de suffisamment prévenir et anticiper les risques pour ne plus se contenter de légiférer au rythme des «affaires.» »

Patrick Lefas

Président de Transparency France

NOTRE FONCTIONNEMENT

Les réunions des instances

Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2020, quant au bureau, 8 réunions se sont tenues. Avec une implication accrue de la part des administrateurs, passant de 66,5% de participation aux réunions du Conseil en 2019, à 79% en 2020. Et de 82% à 96,5% de participation pour les réunions du bureau.

L'actualité toute particulière de cette année de pandémie a conduit la gouvernance de l'association à décider au courant du mois d'avril à mettre en place l'activité partielle au sein de l'équipe salariée. Le niveau d'activité de chacun a ainsi été modulé en fonction de l'impact de la crise sanitaire sur le programme de travail.

Une équipe de salariés et bénévoles

L'équipe salariée compte désormais 8 permanents. Malgré la période exceptionnelle, en 2020, l'intégralité de l'équipe est désormais salariée à temps plein et en contrat à durée indéterminée. A l'équipe se joint un élève avocat stagiaire qui se charge d'animer le Centre d'Accompagnement Juridique et d'Action Citoyenne.

En raison de nombreuses évolutions législatives et jurisprudentielles qui sont survenues ces dernières années sur la durée, l'organisation du travail et les modes de travail, l'Association a travaillé à un nouvel accord relatif au temps de travail, lequel, signé le

23 janvier, est entré en vigueur le 1er février 2020. La mobilisation de nos bénévoles a significativement augmenté en 2020 (près de 20%) par rapport à 2019. Au-delà de l'implication récurrente des bénévoles notamment dans le cadre du programme Enseignement supérieur, et du renfort ponctuel pour travailler sur un projet d'article ou encore dans le cadre du recueil des engagements auprès des candidats aux élections municipales, cette augmentation s'explique par la mobilisation de 4 groupes de 9 étudiants, animés par Latitudes dans le cadre du projet Integrity watch.

NOTRE RELATION AVEC LE MOUVEMENT TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Après de longs mois de travail collaboratif entre les sections qui composent le mouvement Transparency International, l'Annual Membership Meeting 2020 a été l'occasion d'adopter la stratégie mondiale de lutte contre la corruption à l'horizon 2030 : « Pour un pouvoir qui rend des comptes ». Notre mouvement, épaulé par son secrétariat

international à Berlin, fédère plus d'une centaine de sections nationales et affiliées, réparties dans le monde autour d'une mission commune : mettre un terme à la corruption et favoriser la transparence, la redevabilité et l'intégrité à tous les échelons et dans tous les secteurs de la société.

« Un avenir complexe et semé d'embûches se dessine pour le monde. Loin de s'éloigner, les menaces que fait peser la corruption s'alourdissent au gré des changements et de l'instabilité dans les sphères de la politique, de la technologie, de la santé publique, de l'environnement et de la sécurité humaine. Les cadres fondamentaux qui régissent les bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des affaires dans le monde entier ne sont pas immuables.

Transparency International s'est donné pour mission de conduire le combat contre la corruption tout au long des dix prochaines années en montrant que d'un pouvoir redevable, pour le bien commun dépend un avenir plus serein dans le monde entier. »

**Délia Ferreira et
Rueben Lifuka**

Présidente et Vice-Président de Transparency
International



INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2020

02
ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE MONDE

EN FRANCE : IL Y A URGENCE À RELANCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2020, la corruption a progressé à la faveur de la pandémie de COVID 19, tandis que les efforts pour l'endiguer continuent de stagner, alimentant ainsi la défiance citoyenne. C'est le constat général que Transparency international tire de son nouvel Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2020. Si la France, 23^{ème} sur 180 pays, se maintient dans la partie haute du classement, l'actualité et le calendrier judiciaire montrent qu'elle n'est pas immunisée pour autant contre la corruption. Les autorités nationales que sont le Parquet National Financier, ou encore l'Agence Française Anticorruption sont régulièrement vilipendées, voire contestées malgré leur efficacité évidente. Les irrégularités d'anciens scrutins présidentiels font, en 2020 encore, la une des chroniques judiciaires. C'est pourquoi à l'occasion de la publication annuelle de son Indice, Transparency International France appelle à une reprise des efforts dans la lutte contre ce phénomène qui mine les économies et les démocraties mondiales. Une question de volonté politique, attendue des citoyens.

En effet, une nouvelle impulsion politique est indispensable pour mettre en œuvre bien des réformes essentielles et progresser encore dans la lutte contre la corruption et le développement d'une culture d'intégrité. Les chantiers ne manquent pas : transposer de manière ambitieuse la directive européenne sur les lanceurs d'alerte afin de rendre plus effective leur protection, instaurer dans la loi un mécanisme de restitution des avoirs illicites, entamer dès le prochain quinquennat une réforme ambitieuse du financement politique et notamment des comptes de campagne présidentielle, augmenter les moyens de la justice financière et mieux garantir son indépendance.... Les pistes d'amélioration sont connues mais depuis deux ans, ces travaux sont soit au point mort, soit fortement ralentis. Transparency, par son action de plaidoyer maintient la pression sur les décideurs publics afin de relancer la dynamique de réforme attendue.

A L'INTERNATIONAL : UN ENGAGEMENT INSUFFISANT ET EN RECUL

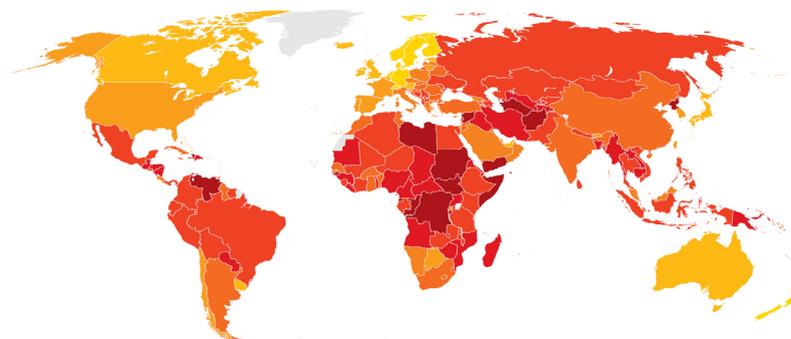
Selon l'IPC 2020, le classement de près de la moitié des pays n'a pas évolué pendant près d'une décennie tandis que plus des deux tiers des pays ont un score inférieur à 50. Depuis 2012, (premier point de comparaison dans la méthodologie actuelle de l'IPC), seuls 26 pays ont sensiblement amélioré leur score, dont l'Équateur (39), la Grèce (50), la Guyane (41), le Myanmar (28) et la Corée du Sud (61). Pour faire le point sur la lutte contre la corruption au niveau international, la section française a contribué cette année au rapport Exporting corruption 2020. Exporting Corruption, c'est l'évaluation par Transparency International, des performances des 47 plus grands pays exportateurs mondiaux, dans la mise en œuvre de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption internationale. Plus de 20 ans après son adoption, cette convention est toujours le seul instrument multilatéral de lutte contre la corruption qui cible « l'offre » de pots-de-vin à des agents publics étrangers. Le rapport Exporting Corruption met en évidence qu'une très grande majorité des flux d'exportation de 43 pays signataires de la convention (auxquels s'ajoutent la Chine, Hong Kong, l'Inde et Singapour, quatre des plus grands exportateurs mondiaux) est affectée par la corruption. Le constat est sans appel :

la plupart des pays ne sont pas en conformité avec leurs engagements pris il y a plus de 20 ans. La lutte active contre la corruption internationale est en perte de vitesse : en 2020, les pays mettant en œuvre de façon active la convention anti-corruption de l'OCDE ne représentent plus que 16,5% des échanges globaux contre 27% en 2018. Aucun pays n'est immunisé contre la corruption internationale. Parmi les 20 pays figurant en tête de l'Indice de Perception de la Corruption, seuls trois pays sont classés dans la catégorie « mise en œuvre active » au terme du rapport Exporting Corruption. Dans presque tous les pays, même les mieux notés, des entreprises, des employés, des agents, des intermédiaires et des facilitateurs sont impliqués dans des faits de corruption internationale ou de blanchiment du produit de la corruption. Pour expliquer ces piètres résultats, le rapport pointe l'insuffisance de la coopération internationale en la matière et la faiblesse des moyens des autorités de poursuite. Il relève également, alors même que la France est l'un des rares Etats membres à s'être doté d'une définition du lanceur d'alerte (dans la loi Sapin 2), des lacunes dans la protection des lanceurs d'alerte : dans 25 des plus gros exportateurs mondiaux, le régime de protection des lanceurs d'alerte s'avère inexistant ou insuffisant.



INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2020

Les niveaux de perception de la corruption du secteur public dans 180 pays et territoires à travers le monde



SCORE	PAYS/TERRITOIRE	RANG	SCORE	PAYS/TERRITOIRE	RANG	SCORE	PAYS/TERRITOIRE	RANG	SCORE	PAYS/TERRITOIRE	RANG
88	Danemark	1	67	États-Unis d'Amérique	25	54	Rwanda	49	42	Argentine	78
88	Nouvelle-Zélande	1	66	Seychelles	27	53	Grenade	52	42	Bahreïn	78
85	Finlande	3	65	Taiwan	28	53	Italie	52	42	Chine	78
85	Singapour	3	64	Barbade	29	53	Malte	52	42	Koweït	78
85	Suède	3	63	Bahamas	30	53	Maurice	52	42	Îles Salomon	78
85	Suisse	3	63	Qatar	30	51	Arabie saoudite	52	41	Bénin	83
84	Norvège	7	62	Espagne	32	51	Malaisie	57	41	Guyana	83
82	Pays-Bas	8	61	Corée du Sud	33	50	Namibie	57	41	Lesotho	83
80	Allemagne	9	61	Portugal	33	50	Grèce	59	40	Burkina Faso	86
80	Luxembourg	9	60	Botswana	35	49	Arménie	60	40	Inde	86
77	Australie	11	60	Brunei Darussalam	35	49	Jordanie	60	40	Maroc	86
77	Canada	11	60	Israël	35	47	Belarus	63	40	Timor-Leste	86
77	Hong Kong	11	60	Lituanie	35	47	Croatie	63	40	Turquie	86
77	Royaume-Uni	11	60	Slovenie	35	47	Cuba	63	39	Colombie	92
76	Autriche	15	60	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	40	47	Sao Tomé-et-Principe	63	39	Équateur	92
76	Belgique	15	59	Cabo Verde	41	45	Monténégro	67	38	Bresil	94
75	Estonie	17	58	Costa Rica	42	45	Sénégal	67	38	Éthiopie	94
75	Islande	17	57	Chypre	42	44	Bulgarie	69	38	Kazakhstan	94
74	Japon	19	57	Lettonie	42	44	Hongrie	69	38	Pérou	94
72	Iran	20	57	Géorgie	45	44	Jamaïque	69	38	Serbie	94
71	Émirats arabes unis	21	56	Pologne	45	44	Roumanie	69	38	Sri Lanka	94
71	Uruguay	21	56	Sainte-Lucie	45	44	Afrique du Sud	69	38	Suriname	94
69	France	23	55	Dominique	48	44	Tunisie	69	37	Tanzanie	94
68	Bhoutan	24	54	République tchèque	49	43	Ghana	75	37	Gambie	102
67	Chili	25	54	Oman	49	43	Maldives	75	37	Indonésie	102
			54		49	43	Vanuatu	75	36	Albanie	104
									36	Algérie	104
									36	Cote d'Ivoire	104
									36	El Salvador	104
									36	Kosovo	104
									36	Thaïlande	104
									36	Vietnam	104
									35	Bosnie-Herzégovine	111
									35	Mongolie	111
									35	Macédoine du Nord	111
									35	Panama	111
									34	Moldavie	115
									34	Philippines	115
									33	Égypte	117
									33	Eswatini	117
									33	Népal	117
									33	Sierra Leone	117
									33	Ukraine	117
									33	Zambie	117
									32	Niger	123
									31	Bolivie	124
									31	Kenya	124
									31	Kirghizistan	124
									31	Mexique	124
									31	Pakistan	124
									30	Azerbaïdjan	129
									30	Gabon	129
									30	Malawi	129
									29	Mali	129
									29	Russie	129
									29	Laos	134
									29	Mauritanie	134
									29	Togo	134
									28	République dominicaine	137
									28	Guinée	137
									28	Liberia	137
									28	Myanmar	137
									28	Paraguay	137
									27	Angola	142
									27	Djibouti	142
									27	Papouasie-Nouvelle-Guinée	142
									27	Ouganda	142
									26	Bangladesh	146
									26	République centrafricaine	146
									26	Ouzbékistan	146
									25	Cameroun	149
									25	Guatemala	149
									25	Iran	149
									25	Liban	149
									25	Madagascar	149
									25	Mozambique	149
									25	Nigeria	149
									25	Tadjikistan	149
									24	Honduras	157
									24	Zimbabwe	157
									22	Nicaragua	159
									21	Cambodge	160
									21	Tchad	160
									21	Comores	160
									21	Érythrée	160
									21	Irak	160
									21	Afghanistan	165
									19	Burundi	165
									19	Congo	165
									19	Guinée-Bissau	165
									19	Turkménistan	165
									18	République démocratique du Congo	170
									18	Haiti	170
									18	Corée du Nord	170
									17	Libye	173
									16	Guinée équatoriale	174
									16	Soudan	174
									15	Venezuela	176
									15	Yémen	176
									14	Syrie	178
									12	Somalie	179
									12	Soudan du Sud	179



#cpi2020

www.transparency.org/cpi

Ce travail de Transparency International (2020) est sous licence CC BY-ND 4.0



03

EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE: L'ÉTHIQUE ET LA TRANSPARENCE

UN SURSAUT NÉCESSAIRE : TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE

Alors que la pandémie de Covid 19 remettait en question la programmation de nos actions de plaidoyer faute d'interlocuteurs disponibles, mettait à mal nos financeurs durement impactés pour certains, ou mobilisait nombre de nos partenaires sur d'autres préoccupations plus essentielles, la section française de Transparency International s'est adaptée en faisant de cette crise l'objet de sa vigilance. En effet, très tôt il est apparu que cette crise sanitaire et économique, du fait de l'urgence à apporter les réponses les plus efficaces possibles, constituait un terreau favorable au recul des principes fondamentaux pour Transparency International, que sont l'exemplarité, l'éthique, la probité. Ainsi dès le mois d'avril, la section française avec ses homologues italien et espagnol, appelait à réagir en mobilisant « plus de transparence et de démocratie ».

Les trois sections alertaient tout d'abord sur le caractère nécessairement temporaire de l'« état d'urgence sanitaire » lequel conduit à une concentration des pouvoirs détenus par le Gouvernement au détriment du Parlement. Si cette décision s'explique par la nécessité d'agir et de décider au plus vite, il revient à des vigies, comme Transparency International France et d'autres organisations de la société civile, de veiller à ce que ces pouvoirs soient exercés dans le strict respect du périmètre d'intervention fixé et que persiste un contrôle de l'action publique. D'autre part, alors que des aides publiques étaient annoncées au niveau français comme au niveau européen, la transparence était plus que jamais essentielle, à la fois quant aux critères d'attribution de ces sommes, et leur réelle affectation.

UN LOBBYING RESPONSABLE

Ainsi, en mai 2020, dans une tribune publiée par Le Monde, les présidents de Transparency International France et d'Anticors s'accordaient sur « la « transparence

du lobbying, plus nécessaire que jamais face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 »

« L'importance des crédits attribués pour la relance économique implique que les citoyens puissent voir quelles influences ont pesé sur la prise de décision politique. »

Marc André Feffer, ancien Président de Transparency International France

Elise Van Beneden, Présidente d'Anticors,
Le Monde le 8 mai 2020.

En France, 110 milliards d'euros de soutien financier ont été prévus, dont 20 milliards pour les entreprises « stratégiques » telle Air France, et 315 milliards de garanties apportées par l'Etat aux banques pour leurs prêts. Objet d'un lobbying offensif à la hauteur des enjeux financiers pour les entreprises qui cherchent à peser sur les modalités et les montants des aides envisagées. Pour les deux associations de lutte contre la corruption, cette actualité est l'occasion de rappeler quelques principes essentiels en matière de lobbying.

Tout d'abord, alors même que quelques 322 députés s'y engageaient en 2019, la publication des rendez-vous avec des lobbyistes, par les

membres du Parlement, les ministres, les membres de cabinets ministériels et directeurs d'administration centrale, reste un vœu pieux. Quelques initiatives isolées ont été engagées, mais inutilisables faute d'un format homogène. Et la crise qui aurait pu faire effet d'accélérateur en la matière n'y a rien changé.

Enfin, au regard du fonctionnement actuel du répertoire des représentants d'intérêt piloté par la HATVP, et des règles de déclaration imposées aux seuls lobbyistes, c'est en 2022, que nous pourrions lire, et de façon pour le moins lacunaire, quel représentant d'intérêt a plaidé en faveur de quel arbitrage public.

UNE PRIORITÉ : TRANSPARENCE ET SANTÉ

Pour la section française, la crise sanitaire impose une vigilance de la part de l'Etat sur le secteur économique de la santé. Pour Transparency France, il est urgent de faire la transparence sur les aides publiques qui lui seront accordées. Ainsi, le Conseil d'administration de Transparency International France au printemps 2020 décidait de développer

une expertise à la fois interne et aussi en lien avec d'autres sections, puis de mener des actions de plaidoyer afin de progresser en matière de transparence dans le secteur de la santé.

LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Il n'est pas possible de revenir sur cette année de pandémie sans évoquer ceux qui, dès les premiers signaux comme tout au long de l'épidémie, ont, par souci de l'intérêt général, alerté l'opinion publique sur ce qu'ils avaient eu à observer, à connaître. Ces lanceurs d'alerte, ici encore, loin d'être reconnus comme des vigies utiles, contributeurs à la nécessaire vigilance dans un environnement où l'urgence impose ses règles, ont en France comme ailleurs pu connaître des entraves à la révélation de ces faits. En mai 2020, Transparency International France rejoignait ainsi la coalition d'une centaine d'organisations pour « protéger ceux qui signalent ou divulguent les abus, dommages et fautes qui surviennent pendant la période de crise causée par la pandémie COVID-19.

Elles appellent également tous les citoyens et les travailleurs à agir pour faire en sorte que nos gouvernements, les entreprises et les marchés rendent des comptes et pour défendre les Droits de l'Homme et les libertés de tous. Depuis le début de la pandémie, nombre d'actes répréhensibles et de mauvaise gestion ont été commis par les pouvoirs publics, les milieux d'affaire et les entreprises. Les organisations expriment de vives inquiétudes quant à la saturation du système de santé, aux violations du droit des marchés publics, aux atteintes au droit de la santé et de la sécurité ainsi qu'au droit du travail. »

LIMITATION PRÉOCCUPANTE DE L'ENCADREMENT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LA LOI

La crise a été on l'a vu, l'occasion de différentes tentations de céder aux régressions. Parmi celles contre lesquelles Transparency International France est intervenue, figure la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), dans laquelle le gouvernement a introduit des limitations préoccupantes dans un domaine où la transparence est pourtant essentielle pour prévenir les risques de corruption : la commande publique.

Transparency International France et Anticor ont ainsi appelé les députés à rejeter ces nouvelles dispositions, la crise sanitaire et économique ne devant pas être le prétexte à une remise en cause de la transparence. Malheureusement cette opposition n'aura pas suffi à convaincre les parlementaires et membres du Gouvernement de la nécessité en temps de crise à renforcer les garde-fous, au lieu de les faire tomber sous prétexte d'urgence.



04 «BIENS MAL ACQUIS» : UNE LOI NÉCESSAIRE POUR RESTITUER LES AVOIRS AUX POPULATIONS SPOLIÉES

«BIENS MAL ACQUIS» : DES CONDAMNATIONS, DES AVANÇES VERS LA CONFISCATION DÉFINITIVE PUIS LA RESTITUTION DE CES AVOIRS

Les «biens mal acquis» font partie intégrante de l'identité de Transparency International France et se situent au carrefour de plusieurs domaines d'action de notre association. Partie civile dans une demi-dizaine d'affaires de types « biens mal acquis », TI-France défend tout d'abord devant la justice les populations des pays d'origine des chefs d'Etat étrangers soupçonnés d'avoir acquis des biens en France avec des avoirs issus de la corruption. Acteur majeur du plaidoyer pour renforcer

la législation pour mieux prévenir, détecter, sanctionner et réparer les actes de corruption, de blanchiment et d'atteinte à la probité, TI-France mène en parallèle de ses actions de contentieux un travail de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour doter la France d'un dispositif de restitution des avoirs issus de la confiscation des «biens mal acquis». Dans ces deux domaines, l'année 2020 a été marquée par des avancées significatives.

CONTENTIEUX : UNE ANNEE 2020 MARQUEE PAR LES CONDAMNATIONS DANS LES AFFAIRES DE «BIENS MAL ACQUIS»

En février 2020, la Cour d'appel de Paris a rendu sa décision dans le procès en appel de Teodoro Obiang Jr, Vice-président de Guinée équatoriale et fils du Président de ce pays. Elle confirme la peine de 3 ans de prison avec sursis, la confiscation de l'ensemble de ses biens sur le territoire français, d'une valeur estimée à 150 millions d'euros prononcée en première instance en 2017 et lève le sursis pesant sur l'amende de 30 millions d'euros infligée en première instance. Par cette décision, la Cour d'appel de Paris confirme que la France n'est plus une terre d'accueil pour les avoirs issus du blanchiment de l'argent sale et nous rapproche d'une confiscation définitive des

«biens mal acquis» en France par Teodorin Obiang, condition sine qua non de leur restitution à la population équato guinéenne. Cette condamnation définitive est cependant suspendue au pourvoi en cassation de Teodorin Obiang. Une décision est attendue au second semestre de l'année 2021. Six mois plus tard, le tribunal judiciaire de Paris condamnait en première instance Rifaat Al-Assad, oncle de l'actuel Président syrien, à 4 ans de prison ferme notamment pour blanchiment en bande organisée de détournement de fonds publics syriens.

A la suite d'une plainte avec constitution de partie civile déposée le 13 septembre 2013 par l'association Sherpa, le tribunal a reconnu que celui que l'on surnomme le boucher de Hama se serait

frauduleusement constitué un patrimoine immobilier considérable sur le sol français évalué à 90 millions d'euros, sans pouvoir en justifier une origine.

PLAIDOYER POUR LA CREATION D'UN DISPOSITIF SPECIFIQUE DE RESTITUTION DES AVOIRS ISSUS DE LA CONFISCATION DES «BIENS MAL ACQUIS»

En 2020, malgré un ralentissement dû à la pandémie de COVID-19, TI-France a poursuivi son travail de plaidoyer, dans le prolongement de l'année précédente marquée par l'adoption en première lecture par le Sénat de la proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale, puis par la publication du rapport parlementaire « Investir pour mieux saisir, confisquer pour mieux sanctionner » des députés Jean-Luc Warsmann et Laurent Saint-Martin. Le but est de combler un vide législatif. En son état actuel, le droit français ne permet pas de restituer les fonds issus de la confiscation des « biens mal acquis ». Faute de mécanisme de restitution, ces fonds sont rattachés directement en recettes au budget général de l'Etat français. S'inspirant des recommandations de Transparency International France, ces deux textes proposent de faire reposer le processus de restitution des avoirs sur des principes de transparence, de redevabilité et d'association des organisations de la société civile. Ce travail minutieux de sensibilisation des décideurs politiques et d'élaboration de la loi a été perturbé en mai 2020 par l'annonce par les autorités ouzbèkes de la restitution par la France à l'Ouzbékistan de 10 millions de dollars d'avoirs « illégalement acquis » par Gulnara Karimova, fille de l'ancien dirigeant ouzbek, qui purge actuellement une peine de prison dans son pays. Cette restitution est le fruit d'une procédure de confiscation décidée dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), sorte de « plaider coupable » à la française, particulièrement opaque.

A un procès en audience publique s'est substituée une négociation à huis-clos entre les autorités judiciaires françaises, le représentant légal des trois sociétés civiles immobilières ayant acquis des biens immobiliers au nom de Gulnara Karimova et l'Etat ouzbek. Un manque de transparence qui tranche significativement avec les recommandations des ONG. Depuis, le travail a repris avec les autorités françaises pour élaborer un dispositif de restitution ambitieux, conformes aux principes de transparence, de redevabilité et d'inclusivité défendus par TI-France. Le temps presse, néanmoins. Après plus de dix ans de procédure et une condamnation confirmée en appel, l'horizon d'une confiscation définitive des « biens mal acquis » se dessine dans l'affaire Obiang dans laquelle la défense s'est pourvue en cassation. La loi française n'étant pas rétroactive, si aucun texte permettant la restitution des avoirs n'est pas adopté avant que la Cour de cassation ne rende sa décision définitive que nous espérons conforme à l'arrêt d'appel, les fonds confisqués retomberont dans le budget général de l'Etat français sans possibilité d'en opérer la restitution. Face à un calendrier parlementaire presque exclusivement consacré aux questions liées à la pandémie de COVID-19 et aux plans de relance, Transparency International France a redoublé d'efforts afin d'identifier le véhicule législatif adéquat pouvant utilement porter création d'un mécanisme de restitution des avoirs issus de la corruption aux populations des pays d'origine, tel que le projet de loi relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, déposé sur le

RENOUVELLEMENT DE NOTRE « AGRÉMENT ANTI-CORRUPTION »

SEPTEMBRE 2020

Depuis 2014, tous les 3 ans, Transparency International France voit son agrément renouvelé par le Garde des Sceaux, au titre de l'article 2-23 du Code de procédure pénale, en vue de l'exercice des droits reconnus à la partie civile. Les condamnations d'Obiang, mais aussi de Rifaat Al Assad après la plainte déposée par l'ONG Sherpa, mettent en lumière l'importance de l'action civile des associations en matière de lutte contre la corruption. Cet agrément nous est précieux, dans les procès « BMA » comme dans les procès Guérini ou encore celui du SDIS 13, en ce qu'il permet à Transparency France de jouer un rôle essentiel dans la défense de l'intérêt général et de participer à l'exigence d'accès à la justice pour les victimes de crimes économiques.



05

PLAIDOYER VIE
PUBLIQUE:

LA PANDÉMIE NOUS
CONTRAIT À REVOIR
NOTRE CALENDRIER,
PAS NOS OBJECTIFS

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 : UNE PROGRESSION DE LA CULTURE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INTÉGRITÉ DANS LES TERRITOIRES

Après quelques aléas, un suspens quant à la date effective de ce scrutin, dans un environnement par ailleurs peu propice aux déplacements des citoyens, les élections municipales de 2020 ont finalement réservé une bonne surprise, celle d'une progression de la culture locale de la transparence. **Comment a-t-on pu dresser ce constat ?**

Chaque scrutin, qu'il soit local, national ou même européen, est une formidable opportunité de plaider, c'est donc cette opportunité que la section française a saisie pour interpellier les candidats des 71 plus grandes villes de France (population supérieure à 70 000 habitants), et leur demander de s'engager sur les 6 propositions suivantes.

NOS 6 PROPOSITIONS D'ENGAGEMENT

- Mettre en place un plan de prévention de la corruption
- Publier les rencontres des décideurs publics locaux avec des lobbyistes sous forme d'agenda ouvert
- Mettre en œuvre un registre public des déports
- Mieux encadrer l'usage des frais de représentation des responsables d'exécutifs locaux et en assurer la transparence
- Publier le montant cumulé de l'ensemble des indemnités perçues par les élus
- Publier en « open data » et dans un format lisible des jeux de données et documents administratifs essentiels dans les domaines sensibles à la corruption

Ce sont donc 556 listes dans les 71 plus grandes villes de France qui ont ainsi été informées de notre initiative et invitées à se positionner sur chacun de nos 6 engagements et à le faire savoir à leurs électeurs. Ces 6 propositions ont été choisies pour être des mesures concrètes et réalisables si la volonté politique est au rendez-vous. Au demeurant, elles permettent de répondre aux principaux risques de condamnation pénale de l'élu local. Si seulement une proportion infime des élus locaux et des agents publics locaux ont été condamnés pour

atteinte à la probité durant la mandature 2014-2020 selon les estimations de l'observatoire SMACL, chaque condamnation rejaillit sur tous les élus et contribue à alimenter la défiance des citoyens. Notre plaidoyer s'adressait donc directement aux candidats aux exécutifs locaux, nous avons également voulu offrir, aux citoyens, aux électeurs, la possibilité d'interpeler leurs candidats, en mettant à leur disposition un kit de communication leur permettant d'adresser ces 6 propositions d'engagements.

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE N'AURA PAS LIEU AVANT 2022

L'année 2020 devait être par ailleurs, le temps fort de notre plaidoyer en faveur d'une réforme du financement des campagnes notamment présidentielles, et du financement des partis politiques. En effet, fort d'un rapport publié par Transparency International France à la toute fin 2019 : « Financement de la vie politique, l'urgence d'une réforme », nous comptons sur le renouvellement de la présidence de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) et sur le calendrier judiciaire pour inscrire ce sujet à l'agenda des réformes. Malheureusement, le procès Bygmalion n'a cessé d'être reporté, quant au renouvellement de la présidence de la CNCCFP, elle s'est faite sans que nous réussissions à en faire une opportunité d'engager cette réforme. Néanmoins, le nouveau président de la CNCCFP, M. Jean-Philippe Vachia, a témoigné de son

intérêt pour les travaux menés par Transparency en faisant référence à nos recommandations à l'occasion de ses auditions par les deux chambres du Parlement, puis accordé une rencontre à notre ONG dans les premières semaines de son mandat. Pour mémoire, en France, au cours des trois dernières décennies, trois des cinq élections présidentielles (1995, 2007 et 2012) ont été entachées de très graves soupçons d'irrégularités, à quoi s'ajoutent des polémiques de plus faible intensité concernant les comptes de 2017. Indéniablement, les élections présidentielles sont un maillon faible de la probité politique dans notre pays. Faute d'obtenir une réforme qui se serait imposée aux candidats à la prochaine élection présidentielle de 2022, nous veillerons en revanche à ce que ces mêmes candidats s'engagent à la mettre en œuvre, s'ils venaient à remporter ce prochain scrutin national.

L'EXTENSION DU RÉPERTOIRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊT, AU LOBBYING LOCAL, DIFFÉRÉE

Lors de l'examen au Sénat en juin 2020 du projet de loi « relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire », était adopté un amendement de dernière minute visant à reporter de deux ans l'extension aux collectivités territoriales du répertoire des représentants d'intérêts prévu par la Loi Sapin 2, alors que l'échéance avait pourtant été déjà repoussée de 3 ans en 2018. Pour Transparency France, s'il est légitime de veiller prioritairement à rendre opérant le registre national (périodicité trimestrielle ou semestrielle plutôt qu'annuelle des déclarations, mention

systématique des décisions publiques visées, des moyens employés et des interlocuteurs ciblés, extension des déclarations à toutes les actions de lobbying...), un nouveau report ne se justifiait pas. Finalement, celui-ci sera d'un an et non plus de 2, reportant donc l'échéance à 2022. Ce report devra permettre à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) d'organiser une concertation avec les acteurs territoriaux et la société civile pour préparer au mieux la mise en œuvre de cet élargissement et l'augmentation du volume de déclarations qu'elle devra alors traiter.



06

UN MONDE DEPOURVU DE CORRUPTION, L'AFFAIRE DE TOUS

L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES AUPRÈS DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

Au cours de l'année 2020, le FEE a maintenu son rythme de réunions de travail en visioconférence tous les deux mois. Les sujets se sont à la fois adaptés à l'actualité de notre plaidoyer et au contexte de crise sanitaire que nous avons traversé ; au cœur de ces enjeux, une place prépondérante a été réservée au rôle du lanceur d'alerte dans notre société dont les signalements sont plus que jamais nécessaires pour s'assurer de l'intégrité du fonctionnement de notre démocratie et la probité de ses acteurs : rendre compte à la société civile des pratiques et des comportements frauduleux ou non éthiques, tel est le rôle du lanceur d'alerte et nous devons, en le protégeant mieux, lui assurer notre soutien collectif ; les organisations avec lesquelles nous dialoguons sont des protagonistes essentiels pour que se développe une culture de l'alerte interne.

En outre, la transposition au mois de décembre 2021 de la directive européenne venant réhausser le régime de sa protection a permis de nouer avec le mouvement un dialogue enrichi sur la place faite au lanceur d'alerte en Europe et sur les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des organisations dans les pays européens.

Enfin, toujours soucieux de partager au sein de nos réunions les expériences et les expertises dont nous disposons, nous avons présenté notre rapport

Exporting Corruption, notre indice de perception de la corruption et partagé avec nos interlocuteurs les premiers bilans de la loi SAPIN II.

A travers les missions de formation que nous dispensons aux entreprises, nous entretenons plus que jamais le lien de l'engagement. Nous avons poursuivi cette année encore cette démarche pédagogique, avec le double souci de véhiculer les valeurs qui sous-tendent la lutte contre la corruption, au-delà de la contrainte réglementaire imposée par la loi Sapin II et contribuer ainsi à diffuser une culture d'intégrité. Ces formations nous permettent en outre d'enrichir notre expertise et notre compréhension des sujets. Elles sont essentielles à notre plaidoyer.

Enfin, nous avons continué d'accompagner la CFTD au terme d'un partenariat riche d'enseignement pour Transparency : il montre que l'engagement porté au plus haut niveau pour une culture renforcée de l'intégrité est au cœur de la confiance nouée par les acteurs de notre société et leurs parties prenantes. Ce partenariat illustre aussi le fait que, quelle que soit la place occupée par les entreprises, les fondations, les ONG, les associations d'intérêt public etc, il ne peut être fait l'économie d'une réflexion autour des valeurs et des enjeux de la probité, car elle est le socle de la confiance placée par le citoyen dans ces organisations.

Le Forum des collectivités engagées quant à lui, a davantage subi les effets de la pandémie, notamment relativement au report des élections municipales. Difficile en effet de solliciter nos communes ou intercommunalités adhérentes alors qu'elles se trouvent mobilisées par cette échéance électorale, en attente d'un calendrier qui n'en finissait pas de se stabiliser.

Néanmoins, 2 réunions se sont tenues (février et novembre 2020), sur le sujet de la mise en œuvre des

plans de prévention de la corruption et les contrôles déontologiques dans la fonction publique ou encore sur le Projet de loi ASAP et l'assouplissement des règles des marchés publics et l'extension à venir de l'encadrement légal du lobbying au niveau local.

Enfin, le Forum des collectivités engagées accueillait en 2020 un nouveau membre : la ville de Nantes délibérait en effet en octobre 2020 en faveur d'une adhésion au Forum.




5 RÉUNIONS ORGANISÉES
AVEC LE FORUM DES
ENTREPRISES ENGAGÉES
EN 2020



2 ANS D'EXISTENCE ET 10
MEMBRES POUR LE FORUM
DES COLLECTIVITÉS
ENGAGÉES

NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES CITOYENS

En accompagnant les victimes et témoins de faits de corruption, au sein de notre permanence quotidienne : le Centre d'Accompagnement Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)

Une permanence téléphonique, 4 après-midi par semaine, est assurée par un élève avocat pour recevoir les signalements qui nous sont adressés par des citoyens, ou pour répondre simplement à un besoin précis sur un fait relevant de notre mandat : celui de la lutte contre la corruption. L'élève avocat est accompagné dans cette tâche par un groupe bénévole composé d'avocats ou magistrats honoraires, dont l'expérience et la diversité de profils apportent une expertise essentielle à la qualité de l'accompagnement prodigué. Au cours de l'année 2020, ce sont 136 signalements qui ont été adressés au CAJAC, dont 39 relevant bien à la fois de notre mandat et jugés « sérieux ». Ces 39 dossiers ont alors fait l'objet d'un suivi, et ont été étudiés par le groupe bénévole afin de définir la meilleure réponse à apporter.

Dans la plupart des autres cas, la question soulevée n'appelaient pas un accompagnement, ou encore, les pièces fournies n'étaient pas suffisantes ou ne reposaient pas sur des éléments suffisamment tangibles pour qu'une suite soit donnée. La plupart des faits instruits peuvent être classés dans les catégories suivantes : corruption, favoritisme, trafic d'influence ou encore détournement de fonds.

A noter également qu'au cours de l'année, 7 signalements ont été traités conjointement avec la Maison des Lanceurs d'Alertes relevant de faits de corruption signalés par des personnes pouvant relever du statut de lanceur d'alerte.

En formant, les professionnels de demain, via notre programme Enseignement supérieur

Au cours de l'année scolaire 2019-20 et malgré la crise sanitaire qui a imposé aux établissements une réactivité maximale pour maintenir la programmation de leurs formations, Transparency International France est intervenue dans une dizaine d'établissements (Université Louis Lumière, Paris I, IEP Cergy, ESCP, EDHEC Lille, Institut du pétrole...) pour délivrer des formations sur les thèmes suivants : lobbying, conflits d'intérêt, corruption, et alerte éthique.

Ces formations s'adressent à des étudiants de master. Notre ambition est double : il s'agit d'abord de sensibiliser les futurs professionnels en amont de leur prise d'activité afin qu'ils soient plus avertis des enjeux de probité et diffusent dans leurs futures organisations une culture de l'éthique. Il s'agit aussi d'assurer, au-delà de leur domaine de compétence, une sensibilisation générale aux enjeux de l'éthique, lesquels ne doivent pas rester l'accessoire d'un cursus spécifique. Former les étudiants, c'est aussi former les citoyens de demain et nous nous y employons.

Ces formations sont coordonnées par notre bénévole Marie Noelle Gibon, avec une permanente de l'association. L'équipe de Transparency et des bénévoles dispensent les sessions programmées. Elles sont délivrées aussi bien en français qu'en anglais, en présentiel ou à distance ; elles assurent un socle de connaissances théoriques et par des mises en situations concrètes, concourent à une meilleure compréhension des sujets.

Durant l'année 2019-20, nous avons délivré plus de 20 formations pour plus de 400 étudiants. Pour compléter ce programme, Transparency poursuit, en partenariat avec des universités européennes, dans le cadre d'un programme Erasmus la construction de modules sur la corruption à destination des étudiants de master européens.

Durant l'année 2019-20 nous avons délivré plus de 20 formations, soit une soixantaine d'heures de cours suivies par plus de 400 étudiants.

Au moyen d'une communication adaptée auprès des experts comme du grand public

La nature de nos activités détermine nos cibles privilégiées. ONG de plaidoyer et d'accompagnement des acteurs, TI-France s'adresse principalement aux décideurs politiques, élus nationaux et locaux, membres de cabinet ministériels, hauts fonctionnaires, dirigeants et responsables de compliance des grandes entreprises... Par ailleurs, les questions de transparence ou de déontologie, de moyens de la justice ou la lutte contre le blanchiment international sont des sujets particulièrement techniques peu propices à une communication grand public, même si elles peuvent pourtant impacter fortement le quotidien des citoyens. Pour autant, TI-France ne limite pas sa communication aux seuls spécialistes et publics avertis.

L'objectif de notre Mouvement est de faire progresser la culture de la transparence de la vie publique à travers le renforcement des obligations légales et la mise en œuvre de bonnes pratiques. Dans cette optique, sensibiliser les citoyens à la nécessité de développer la transparence de la vie publique pour faire reculer la corruption, les conflits d'intérêts et l'ensemble des atteintes à la probité est primordial. Les exigences citoyennes sont un des moteurs de la transformation des comportements publics, en particulier à l'approche des échéances électorales.

C'est pourquoi nous utilisons médias nationaux et locaux, généralistes ou spécialisés, site internet, réseaux sociaux, newsletter... tous les médias à notre disposition pour informer un public le plus large possible sur nos actions passées et à venir ainsi que sur l'actualité des thématiques sur lesquelles nous développons notre plaidoyer et notre expertise.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la croissance de nos différentes communautés numériques grand public au cours de l'année 2020. En un an, notre communauté Twitter a augmenté de 12% pour s'établir à 16.835 « followers », nos abonnés sur le réseau social Facebook ont augmenté de 11% sur la même période pour atteindre 12.845 abonnés, tout comme le nombre des abonnés à notre newsletter mensuelle (67.000 abonnés, + 11% durant l'année 2020).

C'est dans cette même optique de sensibilisation du grand public à nos thématiques, que nous organisons désormais des réunions publiques (strictement en ligne pour le moment, au regard du contexte sanitaire) sous la forme de compte rendu d'activité ou sous le format « webinaire » axé sur un seul sujet, avec la participation d'un intervenant extérieur.

En animant une communauté d'adhérents et de sympathisants

Plaidoyer, défense des victimes, accompagnement des acteurs... La diversité de nos actions et la nature de notre organisation expliquent la variété de nos publics.

Notre première communauté est composée de nos adhérents (223 pour l'année 2020). A travers leur soutien financier, ils contribuent à la poursuite et la réussite de nos activités. Par leur sensibilité pour l'exemplarité des décideurs politiques et la lutte contre la corruption, ils participent activement à la diffusion de la culture de la transparence de la vie publique. Pour leur démontrer l'importance de cette entreprise, notre légitimité à la mener, ainsi que la réalité et l'efficacité de notre action, nous partageons avec eux plusieurs contenus chaque semaine (revue de presse hebdomadaire, dossiers thématiques en fonction de l'actualité, notes de position, communiqués de presse, tribune).

Les donateurs (659 donateurs ponctuels et 265 donateurs mensuels en 2020) constituent notre seconde communauté. Désireux de nous soutenir, sans pour autant prendre part à notre action et à la vie démocratique de notre organisation, ils reçoivent quant à eux, une revue de presse hebdomadaire.

Un questionnaire détaillé envoyé à l'ensemble de nos adhérents et donateurs récents afin de mieux connaître leurs motivations et leurs attentes, nous a confirmé qu'ils étaient globalement satisfaits des contenus que nous partageons avec eux ainsi que de leur périodicité.

Chaque trimestre, l'équipe de Transparency International France France et ses administrateurs organisent une réunion pour rendre compte de l'action de notre association devant ses adhérents et donateurs. Compte tenu du contexte sanitaire, nous n'avons pu organiser que trois réunions en 2020, exclusivement en ligne, et qui ont rassemblé en moyenne une trentaine de participants. Transparency International France peut aussi s'appuyer sur une communauté de sympathisants de

54.000 membres. Ces sympathisants sont des citoyens qui ont à un moment donné exprimé le souhait d'être tenus informés régulièrement de nos activités et des faits marquants de l'actualité de nos thématiques, soit en s'inscrivant à notre newsletter mensuelle, soit en signant une pétition lancée à notre initiative.

Les journalistes sont également une de nos cibles privilégiées tant ils nous permettent de sensibiliser les décideurs politiques et le grand public à notre plaidoyer. En plus de gérer et d'alimenter un fichier presse à jour de près de 900 contacts (20 communiqués de presse envoyés en 2020), nous entretenons une relation suivie avec une cinquantaine de journalistes répartis en « pools thématiques » travaillant sur nos différentes thématiques (plaidoyer vie publique, plaidoyer international, « biens mal acquis », expertise juridique, accompagnement des élus locaux et des collectivités territoriales, accompagnement des entreprises). Cette stratégie presse nous a permis d'obtenir plus d'une centaine de mentions presse en 2020. Nous faisons également fructifier ce réseau pour y faire connaître notre plaidoyer à travers des tribunes (4 en 2020) sur des sujets comme la restitution des « biens mal acquis », la transparence du lobbying, l'exemplarité de la vie publique locale ou la protection des lanceurs d'alerte.

Les réseaux sociaux et en particulier Twitter, sont des outils très utiles pour informer les journalistes et autres leaders d'opinion de nos activités et prises de position. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation conséquente de nos différentes communautés. Avec près de 250 visites individuelles quotidiennes, notre site internet joue pleinement son rôle de site ressource, rassemblant l'ensemble des informations concernant notre structure, ses membres, nos activités, nos partenaires, notre actualité.



16 835 FOLLOWERS
SUR TWITTER



12 845 ABONNÉS
SUR FACEBOOK



67 000 ABONNÉS À
LA NEWSLETTER



07

NOS SOUTIENS

Les cotisations des membres constituent la principale source de financement de l'association. Nous n'acceptons que des soutiens qui ne compromettent pas notre aptitude à examiner les problèmes librement, en profondeur et objectivement.

Le principal poste de dépense est constitué par les salaires et charges sociales de l'équipe permanente. L'intégralité des actions auxquelles, aux côtés des membres bénévoles, l'équipe permanente contribue ou qu'elle coordonne, est détaillée dans ce rapport moral annuel. Conformément à la politique de Transparency International, Transparency International France fait certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes. Les données financières

de notre association sont actualisées tous les ans après l'assemblée générale annuelle et mises en ligne sur notre site web où figurent pour chaque année : les informations financières (synthèse), le compte d'emploi des ressources, le rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes (dont bilan et comptes de résultat) ainsi qu'une analyse comparative des années précédentes.

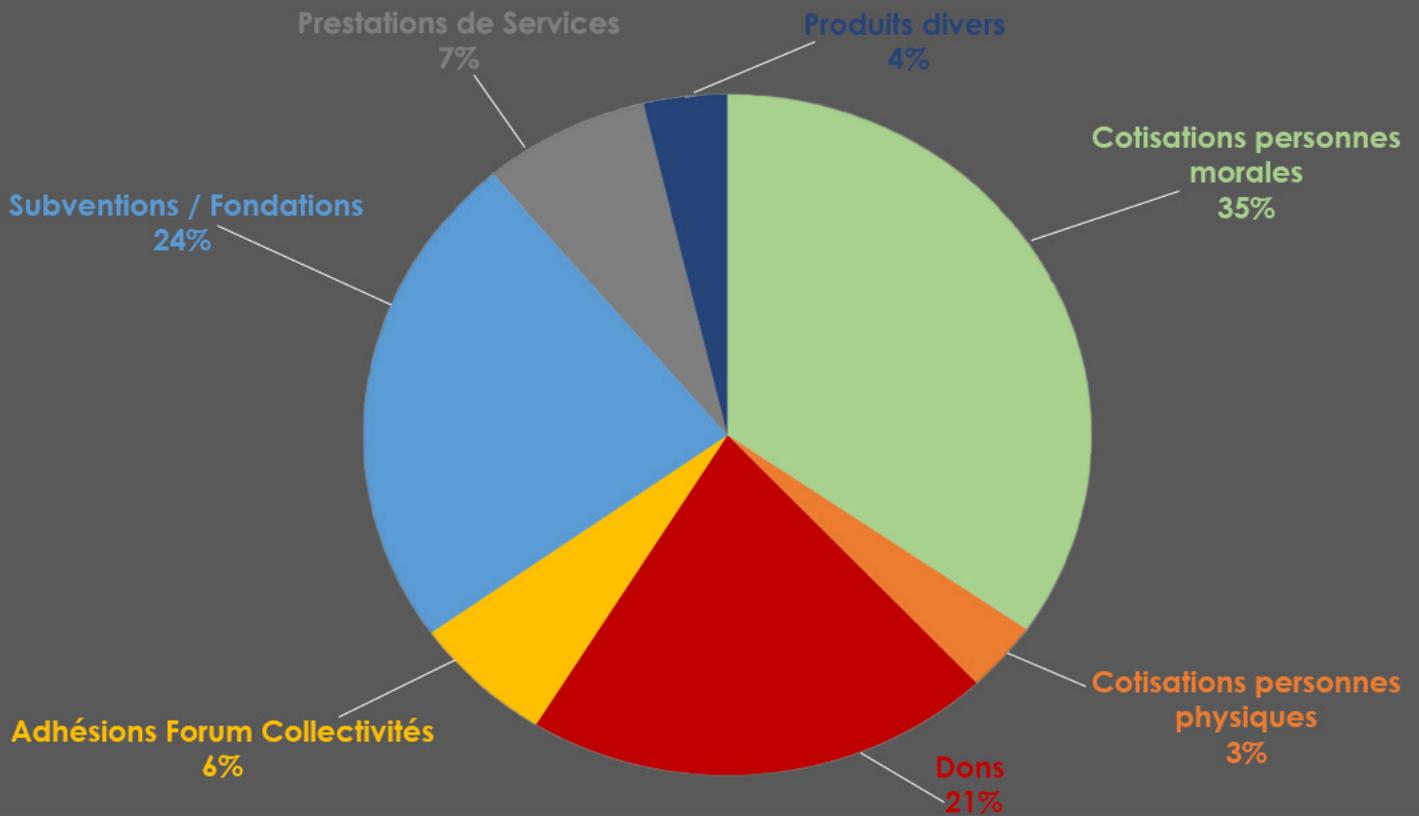
Ils nous ont apporté leur soutien en 2020

Plus de 15 000 : Commission Européenne (27 650€), CFTD (20 000€), Fondation Charles Léopold Mayer (30 000€), Fondation Un monde par tous (15 000€), Open society Foundation (38 550€)

De 5 000 à 15 000 : ADP, Agence Française de Développement, Carrefour, Coca-Cola, Crédit Agricole, EDF, Engie, Essilor, Fondation Adessium, Fondation Choisy Club, Française Des Jeux, KPMG, RATP, Renault, L'Oréal, Orange, Pernod-Ricard, La Poste, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de Seine-Saint Denis, Saint-Gobain, Schneider Electric, Suez, Ville de Paris, Métropole de Grenoble.

Moins de 5000 : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Espelia, Eurocompliance, Ville de Grenoble, Toit et Joie, Ville de Cannes, Ville de Limoges, Ville de Rennes, Ville de Toulouse, Tilder.

RECETTES 2020



DEPENSES 2020

